

Présents: Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Nathalie ROSSI, M Patrick CREMA, Guillaume LEJEUNE, Damien NOGUES, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT.

Absent excusé: M Philippe ROCCHIETTI.

1- Retour d'information sur les commissions de l'agglomération d'Agen

Plusieurs commissions, bureaux et conseils d'agglomération ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal : Chacun des participants à ces commissions a présenté les points importants concernant la commune.

2- Convention pour mise à disposition d'un logiciel de fiscalité par l'Agglomération d'Agen

L'agglomération d'Agen a conclu avec la société « Fiscalité et Territoire » un marché de prestations de services pour l'utilisation et la gestion d'un logiciel donnant accès aux données fiscales.

L'Agglomération d'Agen souhaite mettre en commun ce moyen. Il est ainsi proposé aux communes membres un règlement de mise à disposition de ce logiciel qui permet de :

- Rechercher des données fiscales,
- Analyser des données fiscales,
- Réaliser un audit à partir des données fiscales,
- Faciliter le travail des commissions communales des impôts directs (CCID).

L'acceptation de la convention donne lieu au paiement d'une cotisation payée par la commune à l'Agglomération d'Agen. Cette cotisation varie en fonction de la population de la commune et du nombre de communes ayant signé la convention.

Pour Saint Nicolas la cotisation annuelle est de 62,57 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

3- Information sur le PUP (Plan d'Urbanisme Partenarial) de la zone UD de Bonneau

Des projets de lotissements existent sur la zone UD de « Bonneau ». Ils concernent la création de 13 lots au total réalisés par 2 lotisseurs.

Le réseau d'eau potable n'est pas suffisamment dimensionné pour alimenter ces 13 nouveaux lots. Il est donc nécessaire de le renforcer.

D'après le code de l'urbanisme, il est possible de procéder à la signature d'une convention entre l'organisme public compétent dans le domaine (dans ce cas l'Agglomération d'Agen) et les propriétaires aménageurs pour définir les modalités de réalisation des travaux.

Il est proposé que les travaux de renforcement d'un montant d'environ 105 000 €HT soient pris en charge à 80% par l'Agglomération d'Agen et à 20% par les lotisseurs au prorata du nombre de lots respectifs.

Les travaux devraient être réalisés début 2023 afin de pouvoir délivrer les premiers permis de construire à l'été 2023, c'est-à-dire dans 18 mois.

En vertu du code de l'urbanisme, la durée d'exonération de la taxe d'aménagement part communale décidée par le conseil municipal sera de 3 ans. Ce délai court à partir de la signature de la convention jusqu'à la signature du permis de construire.

4- Délibération pour la subvention des « amis du RPI »

Il est nécessaire de délibérer pour pouvoir subventionner les amis du RPI pendant les premiers mois de l'année 2022 avant que le budget de l'année soit voté.

Le montant de la subvention proposé est 24 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'accorder cette subvention.

5- Délibération pour l'achat du terrain « DOSBA »

Dans le cadre du projet de sécurisation du carrefour Saint Philipp, il est nécessaire que la commune achète le terrain appartenant à M DOSBA cadastré A537P1 d'une surface de 10 796 m².

M DOSBA est vendeur de la totalité de la parcelle au prix de 1 €/m². Le prix proposé est donc de 10 796 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

6- Projet « plan lumière » pour la commune

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « éclairage public » par l'Agglomération d'Agen, cette dernière propose un plan d'économie d'énergie basé sur 2 principes:

- Lorsque le réseau électrique desservant l'éclairage public est en bon état, remplacer l'éclairage classique par des LED (relamping),
- Lorsque le réseau électrique desservant l'éclairage public est en mauvais état, remplacer l'éclairage classique par de l'éclairage solaire.

Pour la commune, cela veut dire que l'ensemble de l'éclairage classique qui reste devrait passer en LED (route de Vidaillan, Cauzette et le reste de la rue Marcel PRADIN sur le parking et devant la salle des fêtes).

Le conseil a souhaité également que l'éclairage soit baissé la nuit à 20% de sa valeur initiale sur des horaires qui restent à préciser (de 23h00 à 06h00 environ). Cela ne sera possible que lorsque le relamping sera réalisé. Nous n'avons pour l'instant pas de visibilité sur les échéances.

D'autre part, il a été décidé de ne pas demander d'éclairage sur le futur carrefour de la route de Garonne.

7- Aménagement des berges de Garonne

L'Agglomération d'Agen est en train de recenser les projets d'aménagement des berges de Garonne souhaités par les communes.

Le conseil municipal n'a pas identifié de projet de ce type pour notre commune.

8- Divers

Michèle DASNOY propose :

- La création d'un concours de fleurissement des façades afin d'embellir les maisons du village. Le village est en effet traversé fréquemment par des randonneurs qui suivent le chemin Clunisien. Cela donnerait une meilleure image de la commune.
- La mise en place d'un composteur partagé qui pourrait collecter les déchets de la cantine entre autres et les déchets apportés par les gens de la commune qui le souhaitent.
- La mise en place d'un système qui permettrait aux gens qui le souhaitent d'entrer en contact pour co-voiturer en allant principalement sur Agen.

Ces 3 projets semblent intéressants. Michèle se charge de les développer et de les mettre en place.

Jean MONLAC : La cérémonie permettant de baptiser le centre de loisirs à son nom est reportée à la cérémonie des vœux de l'année prochaine.

Broyage de sapins : le broyage des sapins collectés sur le parking de la salle des fêtes aura lieu le mercredi 26 janvier.

Lac de Coutet : la procédure de vente du lac est terminée.

Elections 2022 : il est demandé aux membres du conseil de réserver les 4 dimanches d'élections d'avril et juin 2022.

Formations internet et sophrologie : les formations devraient pouvoir commencer début mars.

DETR pour la cuisine de la salle des fêtes : initialement refusée, la préfecture vient de nous accorder une DETR de 50% du montant des travaux.

Golfech : les visites de la centrale peuvent reprendre. Nous organiserons une visite un samedi pour ceux qui le souhaitent.

Population légale : nous sommes 427 habitants le 01/01/2019.

Michèle DASNOY	
Ghislaine LARTIGUE	
Sandrine ROCCHIETTI	
Nathalie ROSSI	
Patrick CREMA	
Guillaume LEJEUNE	
Damien NOGUES	
Alain PERRY	
Jean-Marie ROBERT	
Philippe ROCCHIETTI	Absent